

Budget Primitif 2023

Note de présentation brève et synthétique



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

Table des matières

I.	La section de fonctionnement	3
A.	Généralités.....	3
B.	Vue d'ensemble et évolution de la section de fonctionnement.....	3
II.	La section d'investissement.....	4
A.	Généralités.....	4
B.	Vue d'ensemble et évolution de la section d'investissement	4
C.	Principaux projets d'investissement au BP 2023	4
III.	La fiscalité.....	5
IV.	La dette	5
V.	Effectifs et charges de personnel.....	5
VI.	Les ratios	6

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget primitif 2023 est présenté avant le vote du Compte Administratif afin de permettre un fonctionnement optimal des services dès le début de l'année. Le BP 2023 ne reprend donc pas les résultats de l'exercice 2022.

I. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, ALSH, école de musique, piscine...), aux impôts et taxes, aux compensations et dotations de la MEL, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des bâtiments, aux produits des cessions... Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2023 représentent 15 815 813 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectués, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts...

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 15 815 813 euros, dont 1 034 152.88 euros consacrés au financement de la section d'investissement.

B. Vue d'ensemble et évolution de la section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2022 (M57)	BP 2023 (M57)	RECETTES		BP 2022 (M57)	BP 2023 (M57)
011	Charges à caractère général	4 923 162,00	5 496 719,00	013	Atténuations de charges	152 000,00	73 800,00
012	Frais de personnel et charges assimilées	6 811 367,00	6 876 568,12	70	Produits de services et ventes diverses	1 092 386,00	1 433 552,00
014	Atténuations de produits	78 751,00	78 751,00	73	Impôts et taxes	12 152 528,00	13 015 753,00
65	Autres charges de gestion courante	1 274 943,00	1 837 903,00	74	Dotations et participations	1 456 343,00	1 136 629,00
66	Charges financières	151 425,00	136 570,00	75	Autres produits de gestion courante	180 754,00	145 510,00
67	Charges exceptionnelles			76	Produits financiers		
68	Provisions			77	Produits exceptionnels		
02	<i>Virement à la section</i>		<i>1 034 152,88,0</i>	78	Reprises sur amortissements / Provisions		
3	<i>d'investissement</i>	<i>1 495 751,00</i>	<i>0</i>	00	<i>Résultat reporté</i>		
042	<i>Ope. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>306 762,00</i>	<i>355 149,00</i>	042	<i>Ope. d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>8 150,00</i>	<i>10 569,00</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		15 042 161,00	15 815 813,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		15 042 161,00	15 815 813,00

II. La section d'investissement

A. Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre, au Budget Primitif 2023, à 3 656 301,88 €.

B. Vue d'ensemble et évolution de la section d'investissement

DEPENSES		BP 2022 (M57)	BP 2023 (M57)	RECETTES		BP 2022 (M57)	BP 2023 (M57)
20	Immobilisations incorporelles	123 263,00	78 072,39	10	Dotations, fonds divers et réserves	275 000,00	447 000,00
21	Immobilisations corporelles	570 500,00	1 063 312,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		
23	Immobilisations en cours	1 805 600,00	1 814 276,49	13	Subvention équipements		
020	Dépenses imprévues			16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	1 500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	770 000,00	690 072,00	238	Reversement avances forfaitaires		
				024	Produit des cessions		320 000,00
001	Résultat d'investissement reporté			001	Résultat d'investissement reporté		
				021	Virement de la section de fonctionnement	1 495 751,00	1 034 152,88
040	Ope. d'ordre de transfert entre sections	8 150,00	10 569,00	040	Ope. d'ordre de transfert entre sections	306 762,00	355 149,00
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 277 513,00	3 656 301,88	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 277 513,00	3 656 301,88

C. Principaux projets d'investissement au BP 2023

Projets 2023	Coût de l'opération TTC	Participation envisagée
Construction d'un restaurant et d'un office satellite au sein du groupe scolaire Schuman - Maitrise d'œuvre – CP 2023	1 372,39 €	CAF – Subvention de 75 000 € + prêt de 50 714 €
Construction d'un restaurant et d'un office satellite au sein du groupe scolaire Schuman – Travaux – CP 2023	95 276,49 €	
Aménagement des berges de Deûle – CP 2023	650 000 €	
Eglise - Travaux de toiture	646 000 €	Département du Nord
Travaux d'accessibilité (Ad'aP) aux PMR	100 000 €	DETR
Eclairage public	140 000 €	
Aménagement Place Basse – Ste Hélène	100 000 €	
Stade Caby – Mise aux normes R1	190 000 €	
Salle Wauquier – Travaux de sécurité	200 000 €	

III. La fiscalité

Les taux d'imposition 2023 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.29 % (taux départemental 2020) + 26.27 % (Taux communal inchangé depuis 2010)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.20 % - Taux inchangé depuis 2014

IV. La dette

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Dette totale au 01/01/N	1 029 560 €	1 028 900 €	1 227 600 €	1 225 300 €	925 000 €	835 072 €
Capital	776 560 €	802 400 €	1 015 300 €	1 045 300 €	770 000 €	690 072 €
Intérêts	253 000 €	226 500 €	212 300 €	180 000 €	155 000 €	145 000 €

Les emprunts contractés		1 200 000 €				
--------------------------------	--	-------------	--	--	--	--

V. Effectifs et charges de personnel

Au 01 janvier 2023, les agents titulaires représentent 143 emplois pourvus dont 26 agents à temps non complet.

Les agents contractuels permanents sont au nombre de 6 à temps non complet.

Les agents contractuels non permanents sont au nombre de 25 dont 6 agents à temps non complet.

	BP 2022	BP 2023
Total rémunération titulaires	4 304 022,00 €	4 237 723,12 €
Traitement brut	3 470 121,00 €	3 271 467,90 €
Régime indemnitaire	718 466,00 €	844 869,64 €
NBI	50 088,00 €	29 280,02 €
Heures supplémentaires	45 626,00 €	77 786,36 €
Avantages en nature	19 721,00 €	14 319,20 €
Total rémunération non titulaires	494 879,00 €	622 980,00 €
Traitement brut	438 483,00 €	529 764,99 €
régime indemnitaire	50 513,00 €	83 931,31 €
Heures supplémentaires	5 883,00 €	9 283,70 €
Charges patronales	1 930 466,00 €	1 933 865,00 €
Divers (actions sociales, médecine...)	82 000,00 €	82 000,00 €
TOTAL GENERAL	6 811 367,00 €	6 876 568,12 €

EFFECTIFS AU 01/01/2023 EN ETP	CATEGORIE	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Directeur général des services	A	1	
Adjoints administratifs	C	27	3
Rédacteurs	B	11	4
Attachés	A	11	
Adjoints techniques	C	56	13
Agents de maîtrise	C	4	
Techniciens	B	2	3
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	4	
Educateurs APS	B	4	2
Assistants d'enseignement artistique	B	12	6
Professeurs d'enseignement artistique	A	1	
Adjoint territorial d'animation	C	3	
Animateur	B	1	
Brigadier chef principal de police municipale	C	4	
Gardien-brigadier de police municipale	C	2	
Chef de service de police municipal	B	1	
TOTAL GENERAL		143	31

VI. Les ratios

Ratios	Valeur	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 100,92	1 116,00
Produit des impositions directes / Population	635,22	576,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 206,14	1 320,00
Dépenses d'équipement brut / Population	225,55	324,00
Encours de dette / Population	444,08	816,00
DGF / Population	69,67	174,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,48	0,60
Dépenses de fonct et remb dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,96	0,91
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,19	0,25
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,37	0,62